

PÉPITE : Les Notes

PÉPITE : Les Notes N°3 - janvier 2026

Place et rôle de l'économie circulaire dans les territoires

Abdoulaye Kané, ICERNA-i3, CNRS, Ecole des Mines-PSL
Chaire PEPITE (Planification écologique, politiques industrielles et territoires)

2008-2024

Croissance soutenue pour les métropoles et territoires portuaires

253

Nombre de ZE en croissance positive dans la période 2008-2024

Longtemps émergente, l'économie circulaire occupe désormais une place centrale dans les stratégies nationales et européennes, combinant des objectifs environnementaux et socio-économiques. Cette note propose une cartographie des évolutions de l'emploi lié à l'économie circulaire en France métropolitaine, à l'échelle des zones d'emploi (ZE), sur la période 2008-2024. Les résultats mettent en évidence des trajectoires territoriales nettement différencierées, permettant d'identifier des territoires «gagnants» et «perdants» dans la transition vers l'économie circulaire. Même si le décollage s'avère difficile pour la majeure partie des territoires, les métropoles et les territoires portuaires enregistrent des croissances soutenues durant la période 2008-2024, tandis que les petites zones d'emploi et les espaces ruraux apparaissent en retrait. Sur l'ensemble de la période 2008-2024, 253 ZE ont enregistré une croissance positive, pour une variation moyenne nationale de 24,23 %. Cependant, l'hétérogénéité territoriale est beaucoup plus marquée dans la sphère du recyclage et de la valorisation des déchets. Ces résultats soulignent à la fois une diffusion progressive des activités de l'économie circulaire à l'échelle nationale et la persistance de disparités territoriales, suggérant des capacités différencierées de spécialisation, d'adaptation et d'intégration dans les filières circulaires.

1. Contexte et nécessité d'une transition vers l'économie circulaire en Europe et en France

1.1. Un changement de paradigme à l'échelle européenne

L'économie circulaire (EC) est devenue un pilier essentiel de la transition écologique européenne (Korhonen, Honkasalo, & Seppälä, 2018). Elle vise à substituer au modèle linéaire traditionnel un modèle économique durable fondé sur la préservation des ressources, la réduction des déchets, l'allongement de la durée de vie des produits, la réparation, le recyclage, le réemploi, la réutilisation et l'écoconception (ADEME, 2023).

Depuis 2015, l'Union européenne (UE) a engagé une stratégie ambitieuse en faveur de l'EC. Le « paquet économie circulaire » constitue l'un des premiers jalons majeurs. Ce paquet est un plan d'action global couvrant l'ensemble du cycle économique, de la production à la consommation, jusqu'à la gestion des déchets et au développement du marché des matières premières secondaires.

2019

Adoption du Pacte Vert pour l'Europe par l'UE

En 2019, l'UE a adopté le Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), qui fixe l'objectif de réduire les émissions d'au moins 50 % d'ici 2030 et rend juridiquement contraignante la neutralité carbone à l'horizon 2050 via la loi européenne sur le climat. Ce cadre stratégique promeut une transition écologique « propre », socialement équitable et économiquement viable, au bénéfice des citoyens comme de l'environnement.

Pour accélérer le processus de transition, en 2020, la Commission européenne a lancé un nouveau Plan d'action pour l'économie circulaire, structuré autour de trois priorités :

1. Renforcer le pouvoir d'achat et la capacité d'action des consommateurs et des acheteurs publics,
2. Développer l'écoconception et favoriser l'intégration des principes de circularité dans les procédés industriels,
3. Soutenir la transition via les financements européens, les outils numériques et la comptabilité intégrée.

Ce plan cible également sept secteurs clés (textile, électronique, batteries et véhicules, construction, emballages, plastiques et alimentation) considérés comme essentiels pour accélérer la transition vers un modèle économique plus durable (Institut National de l'Économie Circulaire, 2020). En outre, l'UE mise sur l'EC afin de créer jusqu'à 700 000 emplois supplémentaires d'ici 2030, réduire la dépendance aux importations de matières premières critiques, diminuer significativement les émissions de CO₂, et soutenir une réindustrialisation fondée sur la sobriété et la durabilité. Ainsi, depuis la publication du premier plan d'action, les activités liées à l'EC se sont développées au sein des Etats membres même si les progrès restent lents au point que l'objectif ambitieux de l'Union, à savoir doubler d'ici à 2030 sa part de matières recyclées et réintroduites dans l'économie, semble difficile à réaliser (Cour des comptes européenne, 2023).

Malgré ces lenteurs et le récent recul des engagements écologiques de l'UE, l'EC semble solidement implantée dans les différents Etats membres.

La France en fait partie, manifestant une volonté de favoriser le développement de ces activités.

1.2. Les ambitions françaises en matière d'économie circulaire

En France, la transition vers une EC est désormais reconnue comme un objectif clé de la transition énergétique et écologique, ainsi qu'un engagement majeur en matière de développement durable (Ministère de la Transition Écologique, 2024). Dans cette perspective, la mise en œuvre de l'EC progresse simultanément dans plusieurs domaines : l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale (EIT)^[1], l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des produits, l'amélioration des pratiques de prévention, la gestion et le recyclage des déchets au sein du cycle économique.

^[1] L'EIT vise à mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

Pour accompagner cette transformation, le pays s'est doté d'un cadre réglementaire complet. Parmi ces dispositifs, on peut citer :

- la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC, 2018), qui traduit de manière opérationnelle le passage d'un modèle linéaire – « fabriquer, consommer, jeter » – à un modèle circulaire intégrant l'ensemble du cycle de vie des produits, de l'écoconception à la gestion des déchets, en passant par les usages visant à limiter les gaspillages.
- la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC, 10 février 2020), articulée autour de cinq axes majeurs : sortir du tout jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire.
- les plans d'investissement France Relance et France 2030, qui visent à renforcer la compétitivité industrielle, soutenir le développement de technologies innovantes et accélérer la transition écologique.

Au-delà de leurs effets environnementaux, ces politiques peuvent générer des retombées sociales et territoriales importantes dont des créations d'emplois non délocalisables, des opportunités d'insertion dans les territoires fragiles, le développement d'activités de proximité en zones rurales, ainsi que la mobilisation d'emplois qualifiés et innovants.

Hormis ces tendances d'ensemble, le caractère territorialement ancré de l'EC amène à s'interroger sur sa dynamique à l'échelle locale. Les territoires avancent-ils de manière homogène dans la transition écologique ou, au contraire, observe-t-on des écarts suffisamment marqués pour parler de territoires «gagnants» et «perdants» en matière de dynamisme de l'emploi lié à l'EC ?

Cette note propose d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations en mobilisant des données finement territorialisées et couvrant une période suffisamment longue pour dégager des tendances robustes. L'objectif est d'éclairer les dimensions sociales, économiques, territoriales et politiques de la soutenabilité à travers l'analyse des dynamiques locales de l'emploi dans l'EC.

2. Quinze ans d'évolution de l'emploi circulaire en France métropolitaine (2008-2024)

Le changement d'environnement législatif, la prise de conscience des entreprises de la nécessité d'adapter leur modèle productif aux contraintes environnementales et la recherche de dynamiques socio-économiques locales moins dépendantes des ressources et approvisionnements extérieurs se sont combinés pour transformer le fonctionnement des acteurs de l'EC au cours des quinze dernières années.

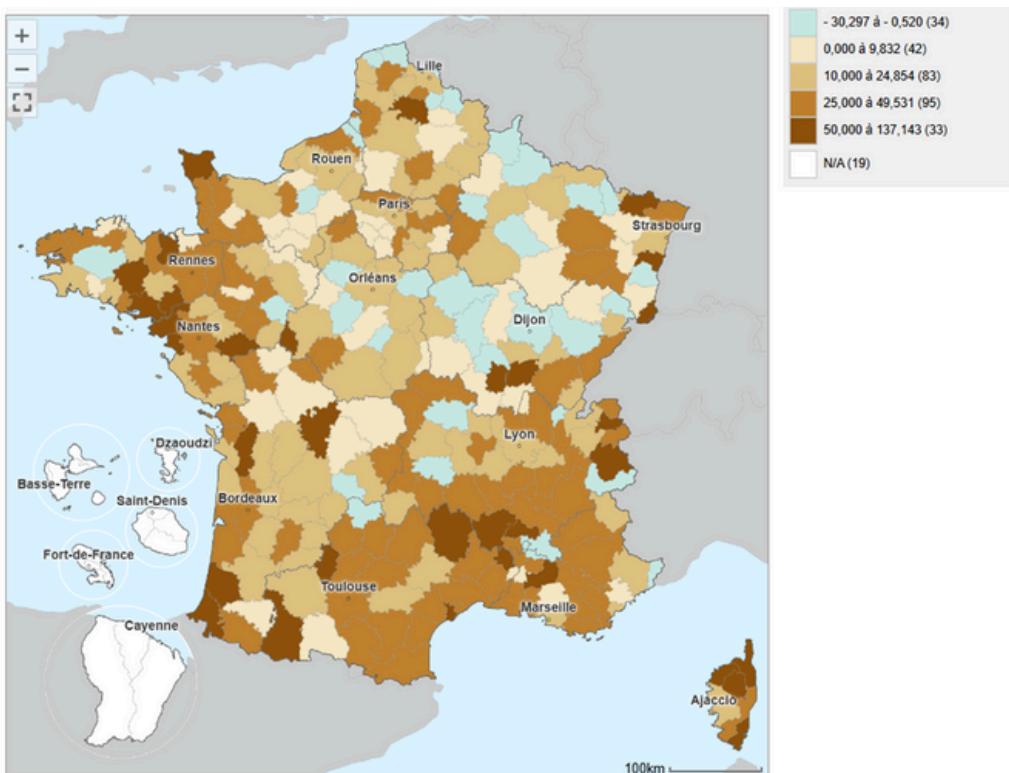
Ce changement est décrit par la carte de la figure 1 qui met en évidence une croissance de l'emploi circulaire de 24,23 % entre 2008 et 2024, un taux plus de deux fois supérieur au taux de variation de l'emploi total qui s'établit à 11,39 %. Les ZE de la moitié sud et celles situées le long de l'Atlantique portent l'essentiel de cette croissance.

Au total, 253 ZE présentent un taux de croissance positif, contre 34 qui ont une dynamique négative. Cette distribution souligne la diffusion progressive et généralisée des activités de l'EC en France, tout en révélant la persistance de disparités entre territoires, susceptibles de refléter des différences dans les capacités locales d'adaptation, de spécialisation ou d'intégration aux filières circulaires.

Figure 1 - Variation de l'emploi circulaire en France métropolitaine entre 2008 et 2024 (%)

2008 - 2024

Croissance de l'emploi circulaire de 24,23 % dans cette période



Au sein de l'EC, des différences de dynamique apparaissent selon la sphère considérée. La sphère de la consommation responsable d'une part et celle du recyclage et valorisation des déchets d'autre part présentent des taux moyens de croissance de l'emploi relativement proches, respectivement de 33,44 % et 34,17 %. Toutefois, la dispersion de ces évolutions diverge fortement : l'écart-type atteint 67,32 % pour la consommation responsable, tandis qu'il s'élève à 94,12 % pour le recyclage et la valorisation, indiquant une hétérogénéité territoriale nettement plus marquée dans cette dernière sphère. La sphère de l'allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réparation, réutilisation) affiche pour sa part une croissance moyenne de 25,40 % et un écart-type de 28,04 %, soit un niveau de variation et de dispersion nettement inférieur aux deux autres segments qui s'explique vraisemblablement par le fait que, dans ce domaine, les évolutions sont plus liées aux secteurs ou aux biens mêmes qu'aux spécificités locales.

2.1. Les métropoles, moteurs du développement circulaire

Les grandes ZE apparaissent comme les territoires les plus régulièrement dynamiques sur l'ensemble de la période (figure 1). Toutes, à l'exception de Dijon (-3,6 %) et de Metz (-3,27 %), enregistrent une croissance positive de l'emploi circulaire.

Plusieurs d'entre elles se distinguent par des taux particulièrement élevés : Bordeaux, Brest, Montpellier, Nancy, Rennes, Toulon et Toulouse affichent chacune une progression supérieure à 30 %, la métropole toulousaine culminant à 48,12 %. La métropole de Paris présente également une évolution favorable, avec une croissance supérieure à 10 %.

La progression soutenue de l'emploi circulaire dans ces métropoles n'a rien de surprenant. D'une part, elles bénéficient d'écosystèmes économiques denses et diversifiés, favorisant l'émergence et la consolidation d'un large spectre d'activités circulaires : réemploi, ateliers de réparation, hubs logistiques, bureaux d'ingénierie environnementale, ou encore start-ups spécialisées dans l'écoconception. D'autre part, nombre d'entre elles disposent d'un héritage industriel important et constituent aujourd'hui des pôles d'attraction pour les investissements liés à la réindustrialisation verte (notamment dans les secteurs des matériaux recyclés, de la sidérurgie bas carbone ou des circuits courts industriels). Ces dynamiques contribuent directement à faciliter la transition vers des formes d'EIT (Levratto, 2022), en renforçant la planification écologique (Portier, 2024) et la mutualisation entre acteurs locaux.

Les métropoles bénéficient également de politiques locales ambitieuses (plans climat, stratégies de réduction des déchets, programmes d'innovation territoriale) qui attirent les investissements publics et privés. La concentration des compétences, la présence d'universités et la densité des flux urbains favorisent la création d'emplois circulaires, créant un cercle vertueux dans lequel la demande locale stimule l'innovation économique. Les territoires littoraux et portuaires constituent un deuxième ensemble gagnant. En effet, les villes telles que la Rochelle (25,25 %), le Havre (19,65 %) ou encore Saint-Nazaire (52,91 %) jouent un rôle clé dans la logistique circulaire (réception, tri, transit de matières recyclées, valorisation des déchets industriels ou biomasses maritimes). Ces ZE bénéficient d'infrastructures adaptées aux flux massifiés et de l'implantation de filières industrielles lourdes susceptibles d'intégrer davantage de matières recyclées. Ces territoires portuaires peuvent également développer des zones industrielles circulaires, où les sous-produits d'une activité deviennent les ressources d'une autre.

^[2] Il s'agit de Autun, Auxerre, Avallon, Belfort, Bernay, Besançon, Blois, Brive-la-Gaillarde, Calais, Carhaix-Plouguer, Charleville-Mézières, Châteaudun, Colmar, Dijon, Douai, Dunkerque, Épernay, Issoire, La Flèche, La Maurienne, La Vallée de la Bresle-Vimeu, Menton, Metz, Montargis, Nord-du-Lot, Oyonnax, Roubaix-Tourcoing, Saint-Avold, Sedan, Valenciennes, Valréas, Vichy, Vierzon, Vitry-le-François Saint-Dizier.

2.2. Les espaces ruraux et les petites villes : les territoires à la peine

Les territoires ruraux éloignés des grands pôles urbains montrent un déficit de croissance dans l'EC (figure 1). En moyenne, les 34 ZE concernées^[2] enregistrent un recul de l'emploi circulaire de -9,12 %. Les ZE du département du Nord dont l'industrie manufacturière est fragilisée (Douai, Dunkerque, Roubaix-Tourcoing et Valenciennes) sont plus particulièrement concernées par ce recul. Ces territoires cumulent plusieurs contraintes susceptibles de freiner l'essor des activités circulaires : faible densité de population, coûts logistiques élevés, insuffisance d'infrastructures de tri ou de valorisation avancée, rareté des entreprises spécialisées et difficulté à attirer les acteurs du réemploi ou de la réparation. En l'absence de soutiens publics significatifs ou de dispositifs de mutualisation à l'échelle locale (par exemple via des plateformes territoriales dédiées), leur capacité à capter les opportunités offertes par la transition circulaire demeure limitée (Tallent, 2024).

Il apparaît ainsi que, au-delà d'une tendance générale favorable, l'EC est marquée par des clivages industriels et géographiques, comme en témoigne le rythme de croissance différencié des trois sphères qui la composent. D'un côté, on trouve les grandes agglomérations, les zones portuaires et les pôles industriels qui concentrent l'essentiel des gains d'emplois, l'innovation et les investissements. De l'autre, sont regroupés nombre de territoires ruraux et de petites villes qui restent en retrait, faute d'un tissu économique suffisamment dense pour porter des services circulaires à plus forte valeur ajoutée. Cette divergence croissante pose la question d'une stratégie nationale capable de mieux répartir les opportunités de l'EC, notamment à travers des hubs territoriaux, des politiques de proximité et des filières locales. Elle justifie également les politiques menées au niveau des territoires pour développer les activités circulaires liées aux projets de transition écologique.

3. Une transition conditionnée par l'adoption de stratégies volontaristes

Par le changement de modèle productif qu'elle requiert, la transition vers l'EC ne peut s'appuyer que sur le marché. Elle exige l'élaboration et l'adoption de stratégies intégrant pleinement les dimensions sociales, les ancrages territoriaux et les représentations culturelles propres à chaque espace. En outre, la territorialisation des ressources apparaît comme une solution. Elle permet d'optimiser l'usage des matières, de réduire les pollutions et de limiter les impacts environnementaux négatifs en adaptant les solutions circulaires aux caractéristiques de chaque territoire.

3.1. Les enjeux stratégiques pour une structuration équitable et résiliente de l'économie circulaire

L'analyse des dynamiques territoriales de l'emploi circulaire entre 2008 et 2024 met en évidence des disparités persistantes qui interrogent la capacité de l'EC à constituer un vecteur d'aménagement équilibré du territoire. Si certains territoires (les métropoles, les littoraux portuaires et les bassins industriels) apparaissent comme des espaces moteurs, d'autres demeurent à la marge dans cette transition. Dès lors, un premier enjeu stratégique consiste à renforcer l'approche territorialisée des politiques publiques (Bourdin & Maillefert, 2020). Il s'agit de reconnaître que les filières circulaires ne se développent pas uniformément et nécessitent des dispositifs adaptés aux caractéristiques locales : infrastructures, densités de population, capacités d'innovation ou encore héritages industriels. Le développement de plateformes intermédiaires pourrait réduire les coûts logistiques, favoriser l'émergence d'écosystèmes économiques locaux et consolider la résilience des chaînes de valeur circulaires. Cette stratégie est particulièrement pertinente dans les zones rurales ou peu denses, où l'absence d'infrastructures freine la montée en puissance des activités circulaires.

Par ailleurs, la professionnalisation du secteur constitue un facteur déterminant. L'EC mobilise une diversité croissante de compétences qui nécessitent des politiques ambitieuses de formation initiale, continue et de reconversion. Les acteurs publics et privés ont ici un rôle majeur à jouer pour

anticiper les besoins en compétences, notamment dans les territoires industriels en transition, où la reconversion professionnelle peut devenir un levier stratégique de résilience économique. Dès 1981, Walter R Stahel et Geneviève Reday-Mulvey faisaient le lien entre les mutations économiques et l'adaptation de l'emploi, écrivant : « comme l'EC propose de nouvelles façons de créer de la valeur et d'entrer en relation avec le monde qui nous entoure, l'EC change le monde du travail ». En d'autres termes, l'EC, comme modèle de production et de consommation alternatif a une incidence sur l'emploi et les compétences ce qui, au niveau des territoires, confère encore plus d'importance à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Enfin, un troisième enjeu concerne l'intégration des filières entre elles. Les dynamiques les plus favorables observées dans les métropoles, les zones portuaires ou certains sites industriels montrent que la performance circulaire repose largement sur la capacité à développer des synergies intersectorielles : mutualisation des flux, réemploi de composants, valorisation des sous-produits. Une politique nationale de soutien aux écosystèmes circulaires pourrait accélérer cette hybridation productive et contribuer à un développement plus homogène des filières sur l'ensemble du territoire. Dans ce cas, les coopérations territoriales doivent être activées pour compléter les boucles de relations entre entreprises et secteurs.

3.2. Vers une territorialisation plus inclusive de l'économie circulaire

Les écarts de progression de l'EC selon les territoires interrogent sur les conditions de réussite de la transition écologique et, plus largement, sur la capacité des politiques publiques à accompagner de manière territorialisée les potentiels territoriaux.

La dimension territoriale de l'EC repose sur les avantages liés à la proximité géographique entre activités et acteurs, condition indispensable à la réutilisation des déchets et à l'échange de flux de matières au sein de coopérations inter-entreprises (Niang et al., 2022). En effet, la circularité doit s'appuyer sur des configurations territoriales permettant la mutualisation des ressources, la mise en relation de besoins complémentaires (symbioses industrielles), ainsi que l'émergence de réseaux d'entreprises capables d'organiser la transformation, le réemploi ou la valorisation locale des matières. Dans ce cadre, la densité d'acteurs, la diversification productive, la présence de filières structurées et l'existence d'infrastructures adaptées constituent autant de facteurs déterminants pour soutenir une dynamique circulaire territorialisée.

Toutefois, dans les territoires moins denses ou faiblement industrialisés, ces conditions sont plus difficiles à réunir, ce qui limite leur capacité à mettre en place des boucles locales de réutilisation ou de valorisation. Dès lors, l'EC ne pourra produire pleinement ses effets que si ses bénéfices sont distribués de manière plus équilibrée à l'échelle nationale. Cette ambition suppose non seulement de repenser les conditions d'accès aux infrastructures, mais aussi de concevoir des dispositifs permettant d'abaisser les coûts de transaction entre acteurs et de renforcer les coopérations locales. Cela implique, par exemple, d'organiser la montée en compétence des acteurs



locaux, de soutenir les expérimentations territoriales, d'améliorer la gouvernance intercommunale et d'adapter les cadres réglementaires aux réalités des filières locales. À cela s'ajoute la nécessité de refonder la politique industrielle vers un soutien explicite aux activités circulaires, notamment dans les secteurs à fort potentiel de relocalisation (Levratto, 2024).

Au total, malgré des résistances à la transition écologique qui prennent forme au niveau international, il semble encore possible et vraisemblable que l'EC puisse devenir, en France et peut-être aussi en Europe, un levier central de transformation des territoires. Ce changement pourra s'effectuer à condition d'articuler innovation, optimisation des ressources territoriales et résilience productive. La structuration d'une économie réellement circulaire doit être envisagée non seulement comme une réponse écologique, mais aussi comme une opportunité de reconfigurer les trajectoires de développement territorial (Bourdin & Maillefert, 2020). Les politiques à venir devront donc conjuguer ambition environnementale et justice territoriale (Schlosberg, 2007) afin de permettre à l'ensemble des territoires de s'inscrire dans cette transition et en tirer profit.



Références

- **ADEME (2023).** Déchets Chiffres-clés – Edition 2023. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6108-dechets-chiffres-cles-edition-2023-9791029720536.html>
- **Bourdin, S. et Maillefert, M. (2020).** Introduction – L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial. *Natures Sciences Sociétés*, 28(2), 101-107. <https://doi.org/10.1051/nss/2020033>
- **Commission européenne (2023).** Le pacte vert pour l'Europe. Disponible en ligne : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr
- **Cour des comptes européenne (2023).** Économie circulaire – Une transition lente dans les États membres malgré l'action de l'Union européenne. Rapport spécial 17/2023. Disponible en ligne : <https://www.eca.europa.eu/fr/publications?ref=sr-2023-17>
- **Institut National de l'Économie Circulaire (2020).** Analyse et recommandations. Disponible en ligne : https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/04/inec_plan-action-ue.pdf
- **Korhonen, J., Honkasalo, A. & Seppälä, J. (2018).** Circular economy: the concept and its limitations, *Ecological Economics*, 143, 37-46.
- **Levratto, N. (2022).** Mettre l'industrie au service de la transition écologique. In Couppey-Soubeyran, Jézabel, Dupré, Mathilde, Kalinowski, Wojtek et Média, Dominique (S.D.D.) 2030, c'est demain ! un programme de transformation sociale-écologique, Les Petits Matins.
- **Levratto, N. (2024).** Refonder la politique industrielle face à la concurrence internationale. *L'Économie politique*, 101(1), 41-51. <https://shs.cairn.info/revue-l-economie-politique-2024-1-page-41?lang=fr>
- **Ministère de la Transition Écologique (2024).** Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde. Disponible en ligne : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/fr/>
- **Niang, A., Bourdin, S., & Torre, A. (2022).** Vers une territorialisation des dynamiques de l'économie circulaire ? Analyse du cas français, 2008-2015. *Revue d'économie industrielle*, 67-101. <https://doi.org/10.4000/rei.11225>
- **Portier, N. (2024).** La planification écologique au défi de la territorialisation. Rapport SciencesPo – Institut CDC pour la Recherche. Disponible en ligne : <https://www.caisse-des-depots.fr/blog/article/la-planification-ecologique-operer-la-descente-dechelle>
- **Schlosberg, D. (2007).** Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature. Oxford University Press.
- **Stahel, W. R., & Reday-Mulvey, G. (1981).** Jobs for tomorrow: the potential for substituting manpower for energy. Vantage Press.
- **Tallent, T. (2024).** Backlash écologique : Quel discours pour rassembler autour de la transition ? <hal-04557281>

Note méthodologique

Les données mobilisées dans cette étude proviennent de l'Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales). Il existe de multiples approches pour définir la sphère circulaire. Cette note utilise la définition de l'ADEME qui conçoit l'EC comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits biens et services, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Cette approche est plus large, car elle englobe également des caractéristiques liées aux approvisionnements durables ou encore aux usages (économie de la fonctionnalité), qui ne sont pas traditionnellement prises en compte dans la plupart des études (Niang et al., 2022).

Suivant cette définition, Niang et al. (2022) ont défini le champ des activités de la sphère circulaire, structuré autour des sept stratégies de mise en œuvre en référence au cadre d'action opérationnel proposé en rance par l'ADEME. Plus précisément, les auteurs ont retenu 46 secteurs identifiés par des codes APE (activité principale exercée), couvrant notamment les activités de réparation et d'entretien, de location et de crédit-bail, ainsi que la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation. Sont également incluses la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, la collecte et le traitement des eaux usées, les activités de décontamination et les travaux de démolition. Le tableau suivant fournit la liste des secteurs retenus pour définir la sphère circulaire en France.

Tableau 1. Activités de la sphère circulaire en France

Sphère de l'EC – Codes APE – Activités
Consommation responsable
4399E Location de matériel de construction avec opérateur
4941C Location de camions avec chauffeur
7711A Location à court terme de voitures et de véhicules légers
7711B Location à long terme de voitures et de véhicules légers
7712Z Location et leasing de camions
7721Z Location et crédit-bail d'équipements de loisirs et de sport
7722Z Location de cassettes vidéo et de disques
7729Z Location et crédit-bail d'autres biens personnels et ménagers
7731Z Location et crédit-bail de machines et d'équipements agricoles
7732Z Location et crédit-bail de machines et d'équipements de construction
7733Z Location et crédit-bail de machines de bureau et d'équipements informatiques
7734Z Location et crédit-bail d'équipements de transport par voie d'eau
7735Z Location et crédit-bail d'équipements de transport aérien
7739Z Location et crédit-bail d'autres machines, équipements et biens corporels n.c.a.
Allongement de la durée de vie, réemploi, réparation, réutilisation
3311Z Réparation de structures métalliques
3312Z Réparation de machines et d'équipements mécaniques
3313Z Réparation d'équipements électroniques et optiques
3314Z Réparation d'équipements électriques
3315Z Réparation et entretien de navires
3316Z Réparation et entretien d'aéronefs et d'engins spatiaux
3317Z Réparation et entretien d'autres équipements de transport
3319Z Réparation d'autres équipements
4520A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
4520B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
4540Z Commerce et réparation de motocycles
4677Z Commerce de gros (entre entreprises) de déchets et de ferraille
4779Z Vente au détail de biens d'occasion en magasin
9511Z Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
9512Z Réparation d'équipements de communication
9521Z Réparation d'appareils électroniques grand public
9522Z Réparation d'appareils ménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
9523Z Réparation de chaussures et d'articles en cuir
9524Z Réparation de meubles et d'équipements ménagers
9525Z Réparation de montres et de bijoux
9529Z Réparation d'autres articles personnels et ménagers
Recyclage et valorisation des déchets
3521Z Production de combustibles gazeux (méthanisation, gazéification)
3530Z Production et distribution de vapeur et de climatisation
3700Z Collecte et traitement des eaux usées
3811Z Collecte des déchets non dangereux
3812Z Collecte des déchets dangereux
3821Z Traitement et élimination des déchets non dangereux
3822Z Traitement et élimination des déchets dangereux
3831Z Démantèlement d'épaves
3832Z Récupération des déchets triés
3900Z Décontamination et autres services de gestion des déchets
4311Z Travaux de démolition